

RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

4 principales conséquences de ces risques :

Un incendie
Un dégagement de nuage toxique
Une explosion
Une pollution du sol et/ ou des eaux

Attitudes à adopter :

Si vous êtes témoin de l'évènement :

Donnez l'alerte (18, 17)

S'il y a des victimes ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie

Ne devenez pas victime en vous approchant

Si un nuage toxique vient sur vous fuyez

Si l'alerte a été donnée

Mettez vous à l'abri

Restez chez vous ou rentrez dans un bâtiment le plus proche

Fermez portes et fenêtres

Arrêtez la ventilation

Eloignez vous mais évitez de vous enfermer dans votre voiture

Dans tous les cas

Ne fumez pas

N'allez pas à l'école chercher vos enfants

Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte

RUPTURE DE BARRAGE

Il s'agit du risque lié au barrage de Naussac.

4 niveaux d'alerte : - Vigilance renforcée
- Préoccupation sérieuse
- Danger imminent
- Rupture constatée

Conseil de comportement :

- ⇒ Connaître les risques, les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et itinéraires de d'évacuation
- ⇒ Venir consulter le plan communal de sauvegarde en mairie qui donne les itinéraires de secours
- ⇒ Le signal d'alerte est un son émis par une corne de brume émettant pendant au moins 2 minutes un signal intermittent avec les émissions séparées d'interruption de 3 secondes
- ⇒ Gagner le point le plus haut le plus proche, attention il faut que l'habitation soit solide, ne pas revenir sur ses pas, ne pas aller chercher les enfants à l'école, attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.

RETRAIT GONFLEMENT

Qu'est ce que le retrait-gonflement ?

C'est la terre qui craque et qui fissure le bâti. Les sols argileux se contractent sous l'effet de la sécheresse et occasionnent des dégâts importants aux constructions.

Comment prévenir les dégâts

Très coûteux, les dégâts dus à cet aléa pourraient être réduits car on sait parfaitement construire sur des sols sensibles au retrait-gonflement.

Il suffit pour cela d'appliquer certaines règles de construction :

- ⇒ approfondir les fondations pour ancrer les constructions au-delà de la zone soumise à l'évaporation superficielle
- ⇒ homogénéiser ces profondeurs d'ancrage pour éviter les dissymétries
- ⇒ réaliser un trottoir étanche autour de la maison pour limiter l'évaporation
- ⇒ maîtriser les eaux de ruissellement
- ⇒ ne pas planter d'arbres trop près de la maison

RISQUE DE POLLUTION DE L'EAU POTABLE

Dès connaissance du risque ou de la pollution, le Syndicat ou toute personne en informe le maire et l'ARS-DT,

Les Services Techniques informeront la population par porte voix, radios locales ou affichage de la pollution, dans le quartier ou hameau concerné.

Le standard de la mairie doit répondre aux appels téléphoniques des particuliers, les informer et leur indiquer les mesures d'interdiction ou de restriction.

Le standard active un message sur le répondeur après les heures de service.

Le Maire informe téléphoniquement les établissements scolaires, les crèches, centres de loisirs, établissements médico-sociaux et les restaurants, les industriels et industries agro-alimentaires, de la pollution,.

Le maire informe les habitants de la levée d'interdiction de la consommation.

En cas d'arrêt des pompes électriques cassées par une inondation, le maire peut faire appel à la préfecture qui recherchera et répartira les Groupes Electrogène dans la mesure du possible.

COMMUNE DE COHADE

DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques

Majeurs)

Prévenir pour mieux agir

Qu'est qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux ne devient risque majeur que s'il survient dans une zone où des enjeux humains économiques ou environnementaux sont présents.

L'inondation des pâturages sans animaux domestiques n'est pas un risque majeur.

A contrario, l'inondation d'une zone urbanisée est un risque majeur.

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles :

- Sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voir les Etats
- Sa fréquence, si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa venue.

Le recensement sur la Commune

- Climatique
- Inondation
- Rupture de Barrage
- Risque de pollution de l'eau potable
- Retrait gonflement
- Transport de matières dangereuses
- Risque incendie et de panique dans les ERP

Numéros de téléphone et adresse mél utiles

- Mairie 04.71.50.15.32
- Site internet www.cohade.net
- www.meteofrance.com
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- Risques naturels et technologique : prim.net
- Risque canicule : santé.fr

Mes chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Cohade est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Ce document vous informe des risques majeurs recensés et identifiés sur la commune et les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènements.

Ces consignes sont à respecter scrupuleusement car elles engagent non seulement la responsabilité du Maire mais également la vôtre.

Lisez- le attentivement et conservez- le précieusement.

En complément de ce travail un PCS (Plan Communal de Sauvergarde) a été voté le 16/11/2010

par le Conseil Municipal et est consultable en mairie ainsi que tous les plans mentionnés dans les pages suivantes.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture et je vous souhaite de vivre ensemble en toute sécurité.

Danielle GILBERT

Maire de Cohade

RISQUES CLIMATIQUES

Si votre département est ORANGE

Si votre département est ROUGE

VENT FORT	
Risque de chutes de branches et d'objets divers Risque d'obstacles sur les voies de circulation Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés Limitez vos déplacements	Risque de chutes d'arbres et d'objets divers Voies impraticables Evitez les déplacements Ne pas monter sur les toitures pour procéder à des réparations
FORTES PRECIPITATIONS	
Visibilité réduite Risque d'inondation Limitez vos déplacements Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une voie inondée	Visibilité réduite Risque d'inondations important Evitez les déplacements Ne traverser pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture
ORAGES	
Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements	Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques Ne vous abritez pas sous les arbres Limitez vos déplacements

NEIGE / VERGLAS	
Routes difficiles et trottoirs glissants Préparez votre déplacement et votre itinéraire Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière	Routes impraticables et trottoirs glissants Evitez les déplacements Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière
CANICULE	
Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit. Provoquer des courants d'air dans tout le bâtiment dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure. Evitez de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes, préférez le matin tôt ou le soir tard Evitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...) <u>Recenser et visiter les personnes sensibles</u>	Prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher Buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale). Evitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques. En cas de difficulté à avaler les liquides, prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) et des crudités (concombre, tomate, saut de l'eau gélifiée.
GRAND FROID	
Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent Veillez à un habillement adéquat	Veillez au bon fonctionnement des systèmes de chauffage Pas de boissons alcoolisées

Pour la gestion du risque de canicule :

Chaque année la mairie recense les personnes de + de 65 ans et les personnes handicapées ou porteuses de carte d'invalidité de - de 65 ans. Renseignez vous auprès du secrétariat.

RISQUES INONDATION

La commune possède un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). Il a été approuvé par arrêté préfectoral DIPE 2003/2 du 22/07/2003. Il est consultable en Mairie.

Les zones concernées par les risques d'inondation sont :

- ❖ VILLAGE DE CRISPIAT
- ❖ LE BOURG
- ❖ VILLAGE D'OUILLANDRE (pour partie Cf. PPRI)
- ❖ LARGELIER (par le ruisseau de la VENDAGE)

4 niveaux d'alertes relevant de la compétence du Préfet

➤ VERT pas de vigilance particulière

JAUNE	ORANGE	ROUGE
-Risque de crue ou de montée des eaux rapide n'entraînant pas de dommage significatifs mais nécessitant une vigilance particulière. -le maire doit alerter la population concernée -consultation régulière du site http://vigicrues.ecologie.gouv.fr	-risque de crue génératrice de débordement important susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes - le maire prévient par appel téléphonique les personnes concernées par l'inondation - vérification faite par un observateur de la Vendage et le Saint Ferréol -prévoir un centre d'hébergement à l'Ecole ou à la salle des jeunes de Flageac - Consultation régulière du site http://vigicrues.ecologie.gouv.fr - Consulter en mairie ou sur le site de la commune le guide pratique des inondations	-risque de crue majeure, menace généralisée sur la sécurité des biens et des personnes - le maire prévient par appel téléphonique les personnes concernées par l'inondation -le maire prend les dispositions nécessaires pour une éventuelle évacuation - ouverture du ou des centres d'hébergements prévus en alerte orange - consultation régulière du site http://vigicrues.ecologie.gouv.fr - Consulter en mairie ou sur le site de la commune le guide pratique des inondations

⇒ Les barrières de sécurité seront apposées sur les voies inondées. Respectez scrupuleusement les déviations.

⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école

⇒ Montez à l'étage ou réfugiez vous chez un voisin qui en possède un

⇒ Faites preuve de solidarité